L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er AVRIL 1865. | Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 1er AVRIL

L'Abeille d'aujourd'hui

Contient : A la première page, les nouvelles du jour et les annonces de la journée—A la deuxième page, l'édition d'hier soir, les ventes par le Marshal et le Shérif, les departs des navires à vapeur et à voiles, les annonces de spectacles, &c.—A la troisième page, le discours de Howell Cobb à Macon, Géorgie, les départs des bateaux du fleuve ; les ordres du département militaire et des annonces de compagnies d'assurance.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par le Shérif—Continuation de la vente de la confiserie succursale Royale et Orléans.

Par R. Gutierrez, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre, encoignure St Pierre et Villeré, ayant une maison haute, &c. Et à son magasin d'encan—Un lot de meubles.

Par Montgomery & Bros, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Le jardin Tivoli, par terrains.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre, rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine, avec une maison. Aussi—Quatre beaux terrains contigus, rue Fortin, et une propriété rue Romain.

Par B. Turpin, [à son magasin] 97 rue Vieille-Levée —Vins, eaux-de-vie, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, whisky, absynthe, kirsh, sucre Louisiane et Havane, &c.

Par F. Fernandez, à son magasin d'encan—Marchandises de saison, bas, chaussures, &c.

Par McCerren & Landry, au Marché Halle—un lot de meubles.

Par E. Roger & Co., à leur salle de ventes—Bottes, souliers et brodequins.

Par Montgomery & Bros, à leur magasin d'encan—Cent milliers cigares de la Havane, 50 balles de coton, 50 carrottes tabac Perrique, sucre, savon, chaises, bœuf, &c.

Par René Gutierrez dans sa salle d'encan, rue de Chartres No 94—Baignoires, tapis et ustensiles de ménage.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasin et Gravier—Jambons, pommes de terre, morue, &c.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue Gravier—Mais. Aux Nos 43, 45 et 47 de la rue Nouvelle Levée—Gros sel de Liverpool.

Par Montgomery & Bros, en face du No 87 de la rue du Camp—Wagons.

Pour Matamoros.—Le steamer *Gov. Bailey*, ayant été involontairement retenu, partira pour Matamoros dimanche, 2 avril, à 9 heures du matin. Les passagers sont prévenus qu'ils doivent se procurer un permis pour leur bagage personnel, une passe du maréchal prévôt et un certificat d'enrôlement.

LES RECLAMATIONS FRANÇAISES.

Nous appelons l'attention des Français qui depuis 1862 ont adressé des réclamations contre les Etats-Unis au consulat de France à la Nouvelle-Orléans, ou au vice-consulat de Bâton-Rouge, Galveston, San Antonio, &c., sur l'avis que publie dans nos colonnes le gérant du consulat, M. Fauconnet. Il est important que les réclamants se conforment dans le plus bref délai aux recommandations que contient cet avis.

Autres nouvelles du Sud.

Nous extrayons des journaux du Mississippi ce qui suit :

On nous informe qu'il y a quelques jours le général Forrest a appelé 20 de ses nègres et leur a dit : "Que tous ceux d'entre vous qui veulent se faire soldats pour la durée de la guerre s'avancent et je leur donnerai leurs papiers de liberté." Vingt-cinq d'entre eux sont sortis immédiatement des rangs ; un seul a refusé, il a dit qu'il était homme de paix, mais qu'il conduirait un chariot pour son maître pendant la durée de la guerre.

Le capitaine Bruce, qui vient de faire une longue tournée dans le Sud-Ouest du Mississippi, rapporte que tous les gens respectables de cette région sont loyaux et prêts à tout sacrifice pour l'honneur pour le succès de la cause. On trouve par ci par là quelque mécontent qui prennent dix piastres à un soldat pour le loger la nuit.

Sept à huit cents prisonniers de Cahawba ont passé hier soir en route pour Vicksburg où ils vont être échangés. Ils se louent de la manière dont ils ont été traités par les chirurgiens et les officiers confédérés.

On lit dans l'*Advertiser* de Montgomery : nous apprenons que les bateaux à vapeur sur l'Alabama et les trains sont chargés de soldats qui retournent à leurs corps, par suite de la restauration du général Johnston. Un voyageur qui vient d'arriver de la Virginie dit que sur les chemins de fer en Géorgie on rencontre beaucoup de soldats dont l'esprit belliqueux a été ranimé par la restauration de leur général aimé et qui se hâtent d'aller le rejoindre.

On disait à Richmond que le général Hood aurait un commandement important au Texas.

Une dame qui est partie de Nashville le 7 du mois passé et de Memphis le 8 courant nous informe que l'armée de Thomas est éparpillée à l'Est, à l'Ouest, au Nord et au Sud, que le quartier-général de Thomas était alors à Nashville, l'expédition de Eastport à Selma ayant été abandonnée.

On nous assure qu'un officier d'un grade élevé dans le sud-ouest du Mississippi et Louisiane, a reçu un bon de $3063 en greenbacks pour permettre l'envoi de coton dans les lignes yankees.

Le *Confederacy* dément tous tous les rapports yankees au sujet de Savannah. Les acheteurs de coton et les recruteurs ne sont pas allés jusqu'à l'Altamaha. Ils restent autour de la ville. Nos piquets sont sur l'Ogeechee à l'ouest et très près du côté du nord. Cela est positif. Il est faux aussi que les enrôlements de nègres soient considérables.

L'EXPEDITION CONTRE MOBILE.

Le *Mobile News* du 22 contient ce qui suit :

La seule information que nous ayons des mouvements de l'ennemi dans ce voisinage, vient des rapports des éclaireurs au quartier-général ici. Ils disent qu'une colonne forte de 20,000 hommes va partir de Pensacola en même temps qu'une autre colonne sous Canby partira de Milton, et que leur destination est Selma. Une autre force sous Thomas doit partir de Vicksburg en même temps. Tels sont du moins les rapports des prisonniers capturés près de Pensacola.

On rapporte d'une autre source que toutes les forces qui doivent opérer contre Mobile et Selma ne présentent qu'un effectif de 20,000 hommes de toutes armes.

NOUVEAUX DETAILS SUR L'AFFAIRE DE SOUTHWEST CREEK.

Une correspondance de Kinston, Caroline du Nord, au *Philadelphia Press*, raconte ainsi l'engagement où les fédéraux ont perdu 1500 prisonniers. Cette correspondance est sous la date du 12 mars :

Mercredi, nos troupes étaient arrivées en vue de Southwest Creek, à trois milles et demi de la rivière Neuse. Les rebelles avaient été découverts en grande force sur le front, et une faute qui aurait pu être désastreuse pour nous, mais qui a eu un résultat moins infortuné qu'on aurait pu le supposer tout d'abord, fut commise en cet endroit. La brigade du colonel Upham, composée du 15e Connecticut, du 27e Massachusetts et du 132 New York, occupait une position dans le centre, à environ 700 ou 800 pas en avant des deux ailes, dans les fortifications établies pour leur protection. Nos lignes représentaient ainsi la forme d'un arc, Upham gardant la partie saillante de celle qui était la plus proche de l'ennemi. On supposait que sa gauche était protégée par un profond marais et que tout était en sûreté dans cette direction. La division de Hoke, cependant, qui paraît toujours supporter le poids des affaires d'avant-garde, se fraya un chemin dans les passes inextricables du marais, passes que les rebelles connaissaient, et se jeta sur les derrières de cette brigade, en la coupant de toutes ses communications avec le gros de l'armée.

Les hommes, pris à l'improviste, au moment où ils préparaient leur repas ou se livraient aux devoirs ordinaires des camps, n'eurent que le temps de saisir leurs armes et de décharger une volée avant que la principale portion de la brigade fût armée et obligée de se rendre à une force écrasante par le nombre. Le sol marécageux du pays et la difficulté de passer à travers le marais, nous exposaient à une surprise de ce genre, car l'ennemi possède naturellement une connaissance complète du terrain. L'affaire, sans compter une perte immédiate de 1,300 hommes, menaçait de séparer les deux ailes, mais les troupes du major-général Roger, qui s'étaient postées vers le centre, arrivèrent au moment opportun et rétablirent nos lignes. Les rebelles, après avoir escarmouché faiblement pendant quelque temps, se retirèrent et il n'y eut pas d'autre engagement ce jour là.

Le bill sur l'habeas corpus de Jeff. Davis.

Adopté par la Chambre, ce bill est rejeté par le Sénat.

VOTE DANS LES DEUX CHAMBRES.

A la Chambre, les membres dont les noms suivent ont voté pour : Baker, Bradley, E. M. Bruce, H. W. Bruce, Carroll, Chilton, Clark, Cluskey, Conrad, Conrow, De Jarnette, Dupré, Elliot, Ewing, Funsten, Gholson, Goode, Gray, Hartridge, Hatcher, Heiskell, Holliday, Johnston, Keeble, Lyon, Machen, Miller, Moore, Perkins, Read, Russell, Staples, Swan, Triplett, Villeré, Wilkes, l'orateur—36.

Ceux qui ont voté contre sont : Anderson, Baldwin, Barksdale, Baylor, Blanford, Branch, Barnett, Clopton, Colyar, Darden, Farrow, Fuller, Gaither, Gilmer, Hanley, Herbert, T. M. Leach, Marshall, McCallum, McMullen, Miles, Ramsay, Rogers, Simpson, J. M. Smith de la Caroline du Nord, Sneed, Staples, Turner, Welsh, Wickham, Witherspoon—42.

Au Sénat, voici les noms de ceux qui ont voté pour le bill : Barnett du Kentucky, Henry du Tennessee, Johnson du Missouri, Maxwell de la Floride, Simms du Kentucky et West du Missouri—6.

Voici les noms de ceux qui ont voté contre : Barnwell, Brown, Graham, Hunter, Oldham, Orr, Semmes de la Louisiane, Watson et Wigfall—9.

UNE LETTRE DE FOOTE

On lit dans un journal du Nord :

Nous avons annoncé hier que M. Foote, ancien membre du Congrès rebelle, a publié dernièrement, à Londres, une adresse au peuple du Tennessee, qu'il représentait à Richmond. M. Foote rend compte à ses commettants de la marche qu'il a suivie depuis le commencement de la rébellion. Il déclare qu'il a toujours été en faveur du maintien de la nationalité américaine et qu'il était fortement opposé à la sécession, en 1860 et en 1861. Dans le Congrès rebelle, "il s'est toujours opposé aux efforts faits par M. Davis et ses créatures pour détruire les libertés publiques et les remplacer par le despotisme." Enfin vers la fin de 1864, il proposa ses *résolutions* pacifiques, qui furent repoussées. Il raconte la tentative de fuite qu'il fit, au mois de décembre, son retour à Richmond, son second départ. Quand il arriva aux lignes du général Sheridan, il écrivit à M. Seward, pour lui annoncer que l'intention des hommes les plus sages du Sud était de rester dans l'Union, si on leur offrait le moyen de le faire honorablement. Dans cette lettre, il exprimait l'opinion que l'amendement constitutionnel contre l'esclavage devrait être remplacé par une clause qui déclarerait cette institution abolie en 1900. Enfin il se déclarait prêt à faire des révélations qui montreraient au gouvernement fédéral la possibilité de produire une contre révolution dans le Sud ou un retour à l'Union dans l'espace de quarante jours, pourvu qu'on lui donnât l'assurance de respecter l'honneur et la future prospérité du Sud. M. Seward accusa réception de cette lettre et se montra disposé à recevoir d'autres communications écrites ; mais M. Foote ne fut pas invité à se rendre à Washington. On lui donna le choix de rentrer dans les lignes rebelles ou de sortir des Etats-Unis. M. Foote se rendit à New York, où il s'embarqua pour l'Angleterre après avoir écrit une seconde lettre à M. Seward, pour répéter d'une manière plus formelle encore les assurances qu'il avait données dans la première. A bord du navire, il écrivit à M. Lincoln pour conseiller une modification de l'amendement contre l'esclavage et pour indiquer la doctrine Monroe comme un moyen de réconciliation entre le Nord et le Sud. Il termine son adresse en conjurant ses concitoyens de rentrer aussitôt que possible dans le sein de l'Union, quelle que soit la réponse de M. Lincoln aux propositions qui lui ont été soumises.

HORRIBLES REVELATIONS.—Le *New Era* du Fort Smith (Arkansas) rapporte les faits suivants qui dévoilent les horreurs de tous les crimes engendrés jusqu'ici par la guerre.

"Six prisonniers lourdement chargés de chaînes sont arrivés sur le *Lotus* avant hier de Clarksville, parmi eux était G. W. Hutchinson, autrefois chapelain du 1er régiment d'infanterie de couleur du Kansas. Les autres étaient les nommés W. B. Farmer, R. H. Atwell, John Sharks et C. O. Kimball, appartenant tous à divers régiments du Kansas et de l'Arkansas.

"L'ex-chapelain Hutchinson, qui s'était retiré de l'armée un peu de temps dernier, est accusé de vols considérables commis au préjudice du gouvernement et de particuliers. Il était, en outre, l'âme de l'association composée des autres prisonniers qui l'accompagnaient, et dont les atrocités n'ont pas d'égales dans les annales du crime.

"Cette bande infernale est accusée d'avoir torturé quatre dames respectables en les exposant à un feu lent jusqu'à ce que leurs membres, leurs têtes et leurs épaules fussent calcinées, ces violences ont été accompagnées de viol. L'une des victimes est morte et les autres restèrent estropiées pour le reste de leur vie. On attribue en outre à ces monstres d'autres crimes que la plume se refuse à décrire.

"Le but de ces horreurs était d'obtenir des victimes de l'argent que l'on croyait en leur possession. Elles résidaient à environ 75 milles au-dessous de cette ville, dans le voisinage de Clarksville. Leurs maisons ont aussi été brûlées. On assure que sept autres personnes ont été arrêtées et mises aux fers sous prévention de complicité. On s'attend à ce qu'une instruction complète révèle des faits d'une brutalité qui dépassera encore ceux que nous venons de rapporter."

LEGISLATURE.—31 mars.

SENAT.—Un rapport de comité est favorable à la résolution qui alloue à M. Boyce $9.8 pour sa présidence temporaire du Sénat.

Le comité sur les banques rapporte que les banques du Canal et des Citoyens sont parfaitement solvables et que leur réorganisation probablement comme banques nationales. Il rapporte encore que les banques de la Louisiane et de l'Etat de la Louisiane ont réduit considérablement leur passif.

Le comité soutient que la respectabilité des commissaires liquidateurs, MM. Miltenberger, Roselius et Lapeyre, rend inutile la nomination d'un bureau de commissaires. Il recommande, néanmoins, un changement dans le bureau de circulation.

M James présente une résolution par laquelle les condamnés au pénitencier devront être employés. Cette résolution est adoptée, toutes règles suspendues.

La somme de $100 est allouée aux chapelains qui ont officié à l'ouverture de la session. Cette somme sera également divisée entre eux.

Le bill du dimanche de M. Benson, qui ordonnait la fermeture des magasins, cafés, &c.... le dimanche, est rejeté par 13 contre 9.

Les nominations suivantes sont confirmées : Le juge Hyman comme président de la Cour Suprême,—M. R. K. Howell comme juge de la dite Cour, et M. E. Abell, comme juge de la Première Cour de District

Le bill d'allocations de la Chambre pour l'année 1865 est référé au comité des voies et moyens.

Le Sénat s'ajourne pendant une discussion qui annonce de grandes dissentiments sur la manière de pourvoir à l'éducation des enfants nègres.

CHAMBRE.—Une résolution pour allouer $500 pour les membres du clergé qui ont ouvert la session par des prières, et une rémunération additionnelle aux autres officiers de la Chambre est déposée sur la table.

On reprend la discussion des affaires commencées et le bill relatif à la nomination d'un comité pour la révision du code Civil, du code de Procédure et des statuts en général, est déclaré faire partie de l'ordre du jour. Le bill, après diverses considérations, est adopté à la seconde et à la troisième lecture.

La Chambre se forme en comité général pour délibérer sur le bill concernant la réclamation de Joo Mc Lean et de J. M. Pinnegar, pour réparation faite par eux au steamer *Algerine*. Le comité fait un rapport favorable et recommande le passage du bill. Le bill est adopté par la Chambre qui s'ajourne à samedi à midi.

CHRONIQUE LOCALE.

LE POIDS DU PAIN.—Le prix de la farine étant aujourd'hui de neuf piastres et soixante quinze cents, les boulangers devront donner, à partir de dimanche prochain, 2 avril :

42 onces de pain	pour	20	cents.
21 " "	"	10	"
11 " "	"	5	"

L'ordre émane de la Mairie et porte la date du 31 mars.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—" Les Etats-Unis contre les propriétés de John Slidell" —Intervention de M. Marquard, de Paris, qui réclame la somme de deux cent cinquante mille francs—Le juge a entendu de longues plaidoiries.

L'Avocat de District a maintenu que les Etats Unis ne sont pas tenus de respecter l'hypothèque de E. Marquard sur les huit cent quarante quatre terrains et les l'lots confisqués, attendu que l'argent avancé à M. Slidell a été employé avec l'intention de nuire au gouvernement.

ACQUITTEMENT.—John Tani, accusé d'avoir voulu, à l'aide de faux prétextes, se faire exempter du service militaire, a été renvoyé de la plainte.

M. John S. Tully.—M. JOHN S. TULLY, avocat, 26 Commercial Place, donne des consultations en anglais, en français et en espagnol. C'est un avocat de mérite qui s'occupera avec zèle et intelligence des affaires qu'on voudra bien lui confier.

Remplaçants.—MM. A. S. NEWHOUSE & Co., No 19, rue St. Charles, ayant dans ce but déposé un cautionnement entre les mains de l'autorité, sont autorisés à fournir des remplaçants à ceux que le sort désignera pour un service actif dans l'armée. Ils traitent à des conditions fort libérales et fournissent promptement les remplaçants demandés.

☞ MM. ANDREWS ET McBETH, 68, rue Carondelet, ayant fourni le cautionnement requis pour le fidèle accomplissement des obligations qu'ils peuvent contracter vis-à-vis du public, ont obtenu du colonel Sheldon Sturgeon, chef du bureau [illegible] maréchal-prévôt, l'autorisation de fournir des remplaçants aux personnes qui voudraient [illegible] dans ce but.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT

XI.—Suite.

—Les yeux de la tête. Mais l'ambition de Saturnin ne sait pas calculer, et je crains bien que nous soyons à la gêne pour un temps infini. Perron nous a coûté vingt-trois mille francs, autant dire vingt cinq mille avec les frais.... toutes nos épargnes.

Marinette ne répondit rien, mais son père qui, à toute minute, consultait son visage remarqua, non sans un froid saisissement, qu'une pâleur jaune succédait à l'animation de ces joues.

La conversation prit un autre cours et Marinette ne s'y mêla que par respect et politesse pour ses hôtes. On craignait de la fatiguer. La visite fut abrégée à la satisfaction du docteur.

En se retirant, mais étant encore à portée d'être entendue de Marinette, la baronne dit à Aglaé :

—Madame, contentez d'ambitionner, faites des épargnes et achetez nous le château de Rouillac. On vous le donnera, moi du moins, pour un morceau de pain.

—Miséricorde ! s'écria Mme Bernard, relevant avec aigreur le sarcasme. Ça nous priverait du bonheur de vous voir.

—Il y aurait compensation, car tout le monde n'y perdrait pas, riposta la baronne.

—Rassurez-vous, reprit Mme Bernard, loin de vouloir nous élever si haut, je conseillerai à mon mari de descendre, et de revendre, à bon prix bien entendu, ce qui nous a coûté si cher...

Ce furent là les derniers mots du dialogue un peu aigre qu'entendit Marinette. Ils lui donnaient beaucoup à réfléchir, lorsque M. Parmentier revint de la conduite qu'il avait faite aux trois dames jusqu'à la grille de son jardin.

La charmante fille prit tout d'abord cet air mignon dont nos enfants font une arme si sûre lorsqu'ils ont à vider quelque procès avec nous et elle dit au bon docteur :

—Cher père, avez vous remarqué que Mme Bernard ne semble pas très enthousiaste de sa nouvelle propriété ?

—Elle est plus rageuse que son mari. Ce vaniteux personnage s'est enflé comme une grenouille au seul aspect du général, son petit cousin.

—Vingt-cinq mille francs ! C'est beaucoup d'argent, n'est-ce pas, père ?

—Je crois que c'est beaucoup pour Bernard, pour nous ce serait énorme....

—Ah ! interrompit Antoinette avec un sourire dégagé mal une pensée chagrine, puis elle reprit gaiement :

—Ainsi, je suppose que vous ayez l'idée d'acheter un petit domaine.... vous ne pourriez pas y mettre vingt cinq mille francs !

—Assurément non, mais....

—Comment ! nous sommes si pauvres que cela ?

M. Parmentier regarda sa fille avec inquiétude, et comme il vit reparaître cette pâleur que quelques instants auparavant l'avait effrayé, il redouta l'une des crises dont il surveillait, en tremblant, le retour possible. Aussi, voulant écarter tout sujet désastreux, s'empressa-t-il de corriger sa dernière phrase.

—Quand je dis non, m'explique, cher enfant. Te voilà grande fille et, d'un jour à l'autre, on peut te demander en mariage.

—Soyez sûr de mon refus.

—Pourquoi cela ?

Parce que....

Ici, Marinette baissa les yeux en rougissant, et elle fit effort pour retenir une larme qui bordait sa paupière. L'effort fut violent presque surnaturel, puisqu'il eut plein succès devant le regard pénétrant d'un père.

Le docteur ne put s'en rendre compte et il répondit à ce mouvement.

Parce que c'est une raison comme une autre qui ne serait pas bonne. Les jeunes filles lorsqu'elles sont sages, doivent toujours de la rencontre d'un mari, et ce mari n'arrive que trop vite pour enlever l'ange du foyer. Que tu le veuilles ou ne le veuilles pas, ton jour viendra, ce jour, je l'appelle et le redoute, mais mon devoir est de m'y préparer. Donc, pour marier une fillette, il faut autre chose que son cœur et ses beaux yeux, œuvres du créateur, il faut une dot fruit du travail paternel. Ta dot, mon enfant, c'est tout ce que je pourrais ou amasser et se séchera plutôt que d'y toucher.

Quand vous parlez de cette voix émue, vous me charmez jusqu'au fond de l'âme, mon cher bon père, dit Antoinette.

Elle .... son fauteuil, ... la rougeur .... ses yeux .... pour .... devant le docteur dont elle baisa les deux....

—Malheureuse imprudente, s'écria M. Parmentier .... laisse .... ressentir.

—Non, non, laissez-moi la.... Ah ! j'ai tant de bonheur à vous aimer !

Ces derniers mots, prononcés avec un accent de singulière mélancolie, contenaient comme un cri de douleur et .... à la fin.

Le docteur père n'entendit que la voix de la piété filiale, et cette voix lui fit d'autant plus tressaillir que, depuis le premier jour de la maladie d'Antoinette, elle n'avait parlé si à son cœur, ni à son oreille avec cette explosion d'une tendresse à la pensée d'être trop habitué pour y pouvoir renoncer. La joie déborda de son âme, il la savoura jusqu'à l'enivrement. Sa fille lui était, au contraire, rendue tout entière, mieux qu'avec la beauté du visage, mieux qu'avec la santé du corps, avec la santé du cœur rattachée par la santé complète de l'esprit.

—Tu as tant de bonheur à m'aimer, chère petite ! répéta M. Parmentier, prenant ses lèvres sur les cheveux et le front de son enfant, qui donc pourrait t'enlever une parcelle de ce bonheur. En tout cas, tu serais bien coupable de t'en dessaisir aujourd'hui, quand tes petites mains s'y cramponnent si fort, il y a dix huit ans, dans ton berceau.

—Ne dois-je pas mieux vous aimer depuis que j'ai grandi à l'ombre de vos tendresses ?

Sans doute ! sans doute ! s'écria le docteur, mais, friandise, nous ne demandons pas à nos enfants la science de l'amour filial. Cet amour ne nous est pas plus doux à l'âge où il enorgueillit notre vieillesse, qu'à l'âge où ses lèvres roses bégayent leurs premiers baisers dans d'innocentes caresses. Les père et mère les plus heureux sont ceux qui n'ont suivi sa marche progrès du maître de leurs enfants, pour y avoir toujours été chéris de même.

—Et moi, demanda Antoinette, ai-je varié ! Suis-je en retard, suis-je en progrès ajouta-t-elle avec un accent dont elle s'efforça d'éteindre la tristesse.

—Toi ? mignonne ! non, tu n'as pas varié, puisque dans ce moment béni du ciel, tu me verses la manne que j'attendais en prière, non, puisque si j'ai souffert durant quelques jours, c'est ta fièvre, ton délire, ta langueur que je dois accuser de ces souffrances. Depuis que Dieu t'a détournée de la tombe où nous avons failli descendre tous les deux, tu me parais changée. Toujours bonne et tendre, tu semblais cependant t'étudier à me mesurer les caresses de ton langage, les élans de ton âme, et si je n'avais pas eu le secret de cette réserve momentanée, j'en serais déjà mort de douleur. Mais ne voilà-t-il pas que je te retrouve à cette heure telle que tu étais au sein de ta mère, qui se réjouit là-haut du retour de ma fortune, — telle que tu étais avant la mort du vieux Latuste, quand par toi mon bonheur remplissait notre humble maison.

Marinette eut ici, encore, à cacher le trouble de son âme et la rougeur de son visage, elle courba vivement la tête et baisa les genoux de son père à plusieurs reprises.

—Oh ! oh ! s'écria M. Parmentier, ne suis-je pas vraiment un médecin à interdire ? Quoi ! j'oublie qu'il faut des soins à ma belle convalescente, j'oublie que les émotions, même les plus douces, lui sont défendues, et, Dieu me pardonne ! je la gronde.... Allons, à votre place, ma demoiselle.... relevez-vous, allez vous en.... là, dans votre fauteuil, et causons des pauvres fleurs de votre jardin ; elles ont bien souffert de ta maladie, va, chère enfant. Cazillo et moi n'avions pas cœur à les soigner, et toutes, d'ailleurs, voulaient mourir avec leur reine. Rassure-toi, ta bien aimé, toutes renaissent avec toi !

Marinette, doucement relevée par son père, se replaça dans son fauteuil. Deux grosses larmes sillonnèrent ses joues.

Elle s'empressa de les essuyer, mais ne s'y prit pas assez vite pour les dérober à l'œil vigilant de Cazillo qui se montra brusquement sur le seuil de la chambre.

—Allons bien ! dit l'inquiète et bonne nourrice : voilà que vous la faites pleurer.... une belle ordonnance que vous lui faites-là.

—Pleurer ! répondit non sans chagrin le docteur ; vous avez raison, je suis un maladroit, mais ce sera sans danger ; nous ne nous comme ... faits que des chatteries.... les nerfs se sont détendus.... c'est peut-être un bien, n'est-ce pas, fillette ?

—Oui, père, j'en réponds.

—Et moi, je réponds, riposta l'intraitable nourrice, que pleurer fait toujours du mal, à moins que ce ne soit à force de rire. A ce compte, monsieur, laissez-moi la besogne, je suis plus gaie que vous, c'est connu.

—Faites donc, dit le docteur en prenant son chapeau ; et comme elle et moi nous sommes en même disposition d'esprit, vous n'y aurez pas de peine, car, tout seul et comme un fou, je vais rire à travers champs, tant j'ai l'âme en joie depuis une heure— Donnez-lui nos raisons, chère belle, ajouta M. Parmentier, pendant qu'il baisait sa fille au front, et il sortit.

—Je parie que je devine, commença Cazillo.

—Quoi ? demanda Marinette.

—Ce qui met votre père en joie et vous en larmes.

—Tu vas donc me prouver que tu es sorcière.

—Peut être bien.

—Alors, assieds-toi ; j'écoute.

Dans le midi de la France, certains usages sont encore, chez le peuple, comme un souvenir des costumes romains et grecs. Cazillo prit la pose qui lui était habituelle dans l'intimité de sa jeune maîtresse. Elle s'agenouilla aux pieds d'Antoinette, se renversa sur ses talons et, dans cette attitude d'esclave amoureuse d'une idole, elle dit à demi-voix :

—Je sais tout, moi aussi !

Mlle Parmentier se redressa et se leva d'un bond ; son visage se couvrit des teintes de l'épouvante, et elle arrêta, sur l'esclave agenouillée, un regard qu'on aurait cru fixé sur les yeux d'un reptile.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 31 mars.

Nous n'avons pas d'amélioration à constater. Le sucre et les produits de l'Ouest sont fort peu recherchés, mais à une baisse. Le coton s'est vendu à trois bas prix—37 cents le bon ordinaire, 38 à 41 cents le Low Middling et 42 le Middling—c'est à dire $1 50 par livre de moins que le prix le plus élevé de septembre dernier. Il est arrivé aujourd'hui plus de 2,000 balles dont 1 574 de la Rivière Rouge et 418 de Vicksburg. Les 1 574 et la plus grande partie des 148 sont consignées à l'agent des Etats-Unis. Le fret a fléchi, les facultés de transport ayant augmenté pour le Nord.

Le numéraire n'a pas varié et l'or valait, à la clôture, de 171 1/2 à 172, taux d'hier soir ; on eût pu l'avoir, pendant un moment, à 170 à 171 et on aurait pu ensuite le vendre en assez fortes sommes, à 172 1/2. Les cours extrêmes ont été de 170 à 172 1/2—Il ne s'est point vendu d'argent, les demi piastres ont été vendues nominales à 152 à 160 et les piastres mexicaines à 152 1/2.

Le change étranger vaut autant qu'hier. Les ventes de sterling embrassent 5,000 livres à 175 et 180. Les traites particulières, y compris 300 livres à 175, 1,000 à 177, 800 à 177 1/2 et 800, 500 et 1,090 (la dernière à vue) à 180. Les banques ont exigé 182 1/2 à 185.—Les ventes de francs comprennent une traite particulière à 3.07 1/2 et une traite de banque, de 10,000 francs, à 3 10.

Il s'est offert du change à cinq, dix et vingt jours de vue sur New York, mais nous n'avons entendu mentionner aucune opération. Les acheteurs ne veulent avoir que du change à vue ou à un jour de vue, du change à vue s'est vendu à 1/2 de prime. Les banques et les courtiers ont demandé 1 de prime de checks sur New York et répondu à une assez forte demande. Les transactions sont été plus considérables qu'on ne s'y attendait, à cause du devant partir que demandait la main. Il y a eu demande pour l'Ouest.

Il s'est vendu, depuis les 20 actions de la compagnie des chemins de fer de la ville—les [illegible] dernier [illegible] de la banque Nationale à un prix qu'on n'a pas annoncé. On aurait pu avoir un petit lot d'actions de la compagnie des chemins de fer de la ville à $111, mais les détenteurs en exigent généralement davantage—Des actions de la compagnie du Gaz ont été offertes à $135 et des actions de la compagnie des Water Works à 52 50. Nous savons qu'il se vendra demain, 150 actions de la banque du Sud et 125 de la banque du Canal—Les bons de la ville sont à 89 à 89 1/2, les coupons et 71 à 75 les émissions en faveur de chemins de fer.

Il n'y a guère eu de mouvement dans les billets de banques. Il y a eu quelques ventes de billets de la banque de l'Etat de la Louisiane à 19 à 50 cents à la piastre, et de billets de la banque de l'Union à 70 à 75. Les billets de dix et de vingt piastres de cette dernière banque rapportent plus que les billets d'une plus petite dénomination. Les courtiers ont demandé pour les billets de la banque de l'Etat de la Louisiane. Les billets de la banque des Marchands sont à 20 à 30 cents, ceux de la banque de la Nouvelle Orléans à 31 1/2 à 40, ceux de la banque de la Louisiane à 10 à 12 1/2 ceux de la banque du Crescent à 30 1/2 à 37 1/2 et ceux de la banque de l'Union à 70 à 75, exceptés les billets de cinq piastres que la banque rachète, sur présentation, au [illegible] ceux de forte cote.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 31 mars.

COTON.—Il y a eu une sorte de mouvement aujourd'hui, sur le marché, mais à des prix très bas, les ventes embrassant 150 balles environ dans la journée suivante : 50 balles à 37 de bon ordinaire, à 37 cts, 10 de low middling à 39, 22 [illegible] 41 et 40 de middling à 42. Il n'y a cependant eu que peu de middling d'offert, et il a [illegible] d'en trouver pour le prix ci-dessus.

ETAT DU COTON.
Durant ... la ... semaine ... commerciale ... soir 31 mars.

Stock en mains le 1er sept 1864.....balles	175
Reçu durant la semaine.....	[illegible]
" précédemment.....	[illegible]
	4751
	3150
Exporté durant la semaine..........	2909
" précédemment..........	[illegible]
	1160
Stock en mains et à bord de navires......	7 64

SUCRE ET MELASSE.—Nous n'avons à annoncer aucun changement dans l'état du marché, et on ne s'attend à voir continuer à y régner. Les avis du Nord, reçus hier, ont eu pour effet d'y provoquer une dépression plus grande encore, et les acheteurs n'en sont entièrement écartés pour attendre de nouveaux développements et avec l'accomplissement d'événements dont l'issue est encore incertaine. Les seules opérations qui aient eu lieu aujourd'hui, ont été des ventes de 15 boucauts de sucre good fair à 17 ¢ cts la livre. Hier—mais on ne l'a dit pas—environ 100 barils de bonne mélasse du Lou siane ont été chargés de mains à 90 cts le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST.—Les avis reçus hier du Nord et de l'Ouest ont grandement déprécié le marché aujourd'hui, et les prix de presque tous les articles ont fait ce produits déclinant.—Les ventes, qui ont été petites, une maîtrise de détail, comprennent 200 barils de farine bonne superfine à $9 25, 400 en divers lots à $9 50, 200 de bonne extra à $10 et 75 de de choix à $11 62½ le baril, 200 sacs de mais avarié à $1 05 et 150 de jaune prima et de jaune mélangé à $, 50 le boisseau, 250 sacs d'avoine à 95 cts le boisseau, 150 sacs de son à $1 75 les cent livres, 100 balles de foin de l'Ouest à $14 à $15 50 le tonneau et quelques boucants de plats cotés dépossés à 19 cts la livre. Les œufs se vendent au débarcadère 25 à 30 cts la douzaine.

FRETS—Les taux du fret pour les ports du Nord ont subi aujourd'hui une baisse sensible. les transports du gouvernement s'étant établie en navires marchands. Nous apprenons qu'un de ces bâtiments s'est engagé à prendre une grande quantité de farine pour New York à $1 à $1 25 le baril et que les navires marchands à voiles demandent actuellement $1 à $1 12½ du baril de farine pour Boston.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 1er avril.

Arrivé dans la semaine, 258 bœufs, 4 cochons, 431 moutons, 14 vaches à lait et 210 veaux. Vendu dans la semaine, 47 bœufs, 27 cochons, 114 moutons, 2 vaches à lait et 142 veaux. A vendre, 128 bœufs, 481 cochons et 74 veaux. Le marché est dépourvu de moutons et de vaches à lait.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— 25 à — —
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	— 22 à — —
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.	— 19 à — —
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête....	80 00 à 100 —
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête....	60 00 à 75 —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête....	40 00 à 50 —
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête....	— — à 70 —
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête....	— — à 51 —
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête....	— — à — —
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	— — à — —
Cochons, par liv. gr....	14 à 15 —
Moutons, par tête, en lots....	8 50 à 12 —
Vaches à lait, par tête....	50 — à 100 —
Veaux 1re qualité par tête....	30 00 à 40 —
Veaux, 2e qual. par tête....	15 — à 25 —
Vaux de lait....	11 00 à 20 —

☞ Pour la liste des arrivages et de départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc. voir la partie anglaise.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
HOTEL DE VILLE, 31 mars 1865.

La moyenne du prix de la farine de boulangerie, donnée aujourd'hui par les marchands de farine de cette ville, est de $9 75 le baril. Conformément à la dite évaluation, le poids du pain, pour la semaine prochaine, à partir de dimanche 2 avril 1865, sera comme suit :

Quarante deux onces de pain pour		20	cents.
Vingt et une	" "	10	"
Onze	" "	5	"

Les boulangers sont requis de n'employer que la meilleure farine du susdit prix par baril, et l'emploi de farine avariée ou de qualité inférieure pour le pain offert en vente dans cette ville est prohibé. Les consommateurs de pain sont requis de donner avis, à la station de police la plus rapprochée, de toute violation de la susdite ordonnance dont le poids soit dans le poids qualité de la farine.

Par ordre, HU. KENNEDY, Maire.
D. L. GIBBENS, secrétaire. 1 avril—3

HOTEL RICHELIEU,
[Bagdad Mexique.]

JULES MARTIN, propriétaire du Restaurant Victor à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient d'acheter à Bagdad (Mexique), le restaurant hôtel dirigé autrefois par M. Ferranti et connu sous le nom d'Hôtel Richelieu.

Il espère que la bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis 27 ans à la Nouvelle Orléans lui sera continué dans son nouvel établissement.

Un service attentif, une bonne cuisine, une cave bien pourvue et des chambres confortables sont un sûr garant du bien-être que trouveront les voyageurs.

1er avril—3 m

Hotel du Grand Orient
A BAGDAD (Mexique.)

MM. GEORGE & Cie., annoncent à MM. les voyageurs qu'ils trouveront dans cet établissement des chambres et une bonne table, servie à des prix modérés. 1avril—1m

---

Décédée, hier matin, à six heures et demie, Mlle *Céleste* NICOLAS, à l'âge de 78 ans. Les amis et connaissances de veuve Jean Poutch et de Mme veuve Livaudais Ecuyel sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à dix heures. Le corps est exposé rue Ste Anne, No 199, entre St Claude et Tremé.

Messe pour les Bienfaiteurs de l'Asile des Veuves et des Vieillards.

Lundi matin, 3 avril, à 7 heures, une messe sera célébrée à l'Eglise de l'Immaculée Conception, pour tous les bienfaiteurs de l'Asile des Veuves et des Vieillards. Les Dames de la Providence sont priées d'y assister. 1av—21

ATTENTION.

☞ Vente continuée—la vente par le Shérif du fonds de la confiserie située à l'angle des rues Royale et d'Orléans, aura lieu aujourd'hui à 10 heures et demie A. M.

☞ M. D. E. Morphy, encanteur, vend[illegible] [illegible] à la Levée, au pied de la rue Gravier, les District—Voir l'annonce.

☞ Ceux qui désirent faire des placements avantageux le rappelleront que M. D. E. Morphy, encanteur, vend[illegible] [illegible] de Liverpool [illegible] aux magasins de MM. [illegible]

☞ Le jardin Tivoli, situé sur la Promenade Carondelet et composé de [illegible] terrains, sera vendu par terrains, aujourd'hui à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui [illegible] [illegible] Camp [illegible] cigares de la Havane, [illegible] Perrique, [illegible] [illegible]

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS
ET
LES BILLETS DECHIRES,
15 *RUE ST. CHARLES* **15**
[illegible] heures du matin.
[illegible] mars—3m

AVIS.

Nlle Orléans, 31 mars 1865.

Le steamer GOV. BAILEY ayant été [illegible] partira pour Matamoros Dimanche, 2 avril, à 9 heures du matin. Les passagers [illegible]
AVENDAÑO FRERES, agents.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens

RUE ST-LOUIS, No 10

Les [illegible]
H. R. SCHMIDT.
1avril—3 St. Dailer

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Hébert & Escousse,

[illegible]

MAGASIN PITTORESQUE pour 1865.
MUSEE DES FAMILLES [illegible]
ANNUAIRE [illegible]
SEMAINE DES ENFANTS [illegible]
JOURNAL POUR TOUS [illegible]

Livres de Piété.

[illegible] PAROISSIENS [illegible]

Chapelets et Médailles.

EDUCATION

COURS DE [illegible]
MANUEL D'EDUCATION.
TRESOR DES ENFANTS.
ALPHABET de toutes dénominations &c. &c.

Nouveautés Littéraires.

THEATRE—Les Deux [illegible]
ROMANS—[illegible]
BROCHURES [illegible]

Nouveau magasin de Cigares.
AVIS AU PUBLIC.

J. A. DEL TRAVO [illegible] [illegible] ROYALE [illegible] BIENVILLE [illegible]

John S. Tully,
AVOCAT,

Donne [illegible] consultations en anglais, en français et en espagnol.

26 ***Commercial Place*** **26**
1avril—1m

Consulat de France.
(OFFICIEL).

Les [illegible] pendant les années 1862-3 et [illegible] dépôt [illegible] Consulat de France [illegible] Bâton Rouge, Galveston, San Antonio [illegible] du Texas, &c., des réclamations contre les Etats-Unis [illegible] [illegible] sont priés de [illegible] les évidences [illegible] affidavits [illegible] [illegible] le plus bref [illegible] possible, et à se présenter à cet effet audit Consulat de France à la Nouvelle-Orléans [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1865.

Le gérant du Consulat,
FAUCONNET

Demande.

ON demande, dans un magasin d'habillements, un BON VENDEUR et un COUPEUR. S'adresser à L. W. LYONS, au coin des rues
1avril—1☞ St. Charles et Commune.

POUR MATAMOROS—Amarrée au prolongement [illegible] District—La goélette anglaise ADELINE, fine voilière, prendra [illegible] cargaison pour le susdit port et partira immédiatement. [illegible] Bagdad.

Pour fret ou passage, s'adresser à
W. WAKEFIELD
1avril—e rue de la Commune, No 1?9

Disciples de Béranger!

LES sociétaires désirant assister à la Soirée Musicale et Dansante de samedi 1er avril, sont priés de prendre leur carte d'admission chez le vice président F. Henry, passage de la Bourse, près la rue Conti.

Par ordre du comité d'administration.
A. R. LAMARRE,
1° mars—2f Assistant Secrétaire.

Società Italiana di Mutuo Beneficenza.

I soci sono avvisati d'intervenire all'Assemblea Generale Trimestrale che avrà luogo DOMENICA, 2 aprile, alle ore 11 A. M., nel locale della società situato al No 51 strada Bienville.

Nuova Orleans, 31 marzo 1865
31 marz —2 P. MARINONI, Segretario.

ON DEMANDE

UN bon COMMIS PHARMACIEN parlant l'anglais et le français, muni de bonnes recommandations. S'adresser à E. MONTEUSE,
30 mars—1☞ Encoignure Chartres et Bienville

REÇU par les navires Happy et Henriette, arrivés de Bordeaux—

1?0 barriques vin rouge, Côtes Fronsac.
25 do do Château Malvirade
?5 caisses do L. Curien et Chadé Margaux.
12? do vin blanc, do do
3? demi barriques vin blanc, Barsac, 30 gallons.
100 caisses absinthe, Richard & Muller.
A vendre par J. N. CURIEN, No 30, Toulouse.
Par procuration, J. N. CURIEN,
31 mars—3 CHS CURIEN.

Débit de café à vendre.

ON offre à vendre une TABLE ou débit de café situé au marché de la rue 8e, près de la station du chemin de fer de la ville, quatrième district, et ayant une bonne clientèle. La personne qui a cette table la vend parce qu'elle ne peut y rester tout le temps nécessaire. S'adresser au marché même, à la table, de six heures du soir à dix heures du matin, ou au domicile du propriétaire, No 35, rue 8e. 31 mars—4

AVIS.

PAR acte passé par devant Ad. Boudousquié, notaire public, M. J. U. Lavillebeuvre a ma procuration générale, et toutes les procurations que j'ai accordées jusqu'à ce jour sont par les présentes révoquées.
28 mars—4f A. A. PETERS.

AVIS.

☞ Le navire français HENRIETTE, capitaine Giraud, de Bordeaux, est en déchargement au poteau 19, Deuxième District. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises dans le plus bref délai. OSCAR BERCIER & Co.
30 mars—3 f 17 rue St-Louis.

AVIS.

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français HENRIETTE ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
OSCAR BERCIER & Co,
30 mars—3 f No 17 rue St Louis.

Articles pour Modistes.

WM. DAUPHIN,
56, rue de la Douane,

☞ Vient de recevoir un magnifique assortiment de
CHAPEAUX
nouvelle forme, pour dames et fillettes,
FLEURS, ORNEMENTS POUR CHAPEAUX, GARNITURES JAIS, RUCHES, TULLES REMAUSSES BLONDES, &c. &c.

Les facilités d'achat dont il jouit lui permettent encore ses marchandises aux prix de New York.
4 mars—

Librairie de A. RALU.

REÇU PAR LE STEAMER LIBERTY.

Napoléon III—Vie de Napoléon [illegible]
[illegible]
(most titles illegible)

A. RALU.

Alfenide véritable,

REÇU un grand assortiment [illegible]
ALFENIDE VERITABLE
[illegible]
A. RALU
31 mars—1f

NOUVEAUTES DE PRINTEMPS
GROS & DÉTAIL,
à très bon marché.

JACONATS FRANÇAIS [illegible]
PERCALES ET BRILLANTES
MOUSSELINES ET ORGANDIES,
INDIENNES [illegible]
NANSOUK POMPADOUR
BAREGE ARBORES
GRENADINES, BAYEE ET MOSSAISE
CREPE TAM TARE
PARLOR [illegible]
GRENADINE BRODEE à 50 cts la yarde
MOZAMBIQUE, très belle [illegible] à 10 c. la yarde.
[illegible]
FOULARD
ALPAGA [illegible]
CHALI [illegible]

NANSOU, PERCALE FRAPPEE, COTON BATISTE, MOUSSELINE SUISSE ET PERCALES RAYEES ET A CARREAUX TOILES BATISTE, LINGE DE TABLE, TOILE A DRAPS &c

CHALES DENTELLE CAMBRAI
D° LAMA
D° CHANTILLY
D° GRENADINE

[illegible] CHALES BAREGE NOUVEAUTE à $3 50 [illegible]

1 caisse PARASOLS DOUBLES, à $3 50.
100 doz. BEAUX BAS ANGLAIS à $9 la douzaine.
MOUCHOIRS BATISTE FIL [illegible] $3 50 & $5 00 la douzaine
[illegible]

MARCHANDISES
POUR
LE MARCHE MEXICAIN.

15 caisses Indiennes claires,
3 do Organdi imprimé,
4 do Jaconas do
3 do Percale do
2 do Mozambique,
2 do Barège imprimé,
J. LEVOIS & Co,
1avril—1f Coin Canal & Bourbon.

LE NOUVEAU MAGASIN
DE
Marchandises sèches
A BON MARCHÉ,
Rue du Canal No 160 [illegible]

AVIS.
Grande réduction sur toutes nos marchandises !

[illegible]

M. FRIMAN
5 mars—1m

SE RETIRANT DES AFFAIRES.

GRAND STOCK DE
Marchandises sèches étrangères et du pays.

VENTE DE CLOTURE AU PRIX COUTANT
AU DETAIL SEULEMENT.

Désirant me retirer des affaires le plus tôt possible, je vendrai, AU PRIX COUTANT le STOCK ENTIER de MARCHANDISES SECHES étrangères et du pays du magasin No 151 de la rue du Canal.

Plusieurs jours étant nécessaires pour préparer les marchandises, en faisant une forte réduction dans les prix actuels, il ne sera rien offert avant LUNDI, 2 du courant.

M. R. HAGGERTY,
16 mars—1m No du Canal No 151.

Magasin à louer.

LE MAGASIN No 17 rue St. Louis, entre Chartres et Vieille Levée.
S'adresser à OSCAR BERCIER & Co,
No 17 rue St Louis, ou à
F. A. DUCROS,
28 mars—19 [illegible] Commune

A VENDRE.

UNE PETITE MAISON COTTAGE, en bois qui devra être enlevée [illegible]
S'adresser à D. K. GRAHAM
31 mars—3f rue de la Douane No 69

LIQUIDATION.
Quincaillerie ...... Quincaillerie.

Un très grand stock bien assorti de quincaillerie, à vendre, pour cause de liquidation, par
L. B. POTHIER,
Rue Vieille Levée, No 65,
25 fév—1m Nlle Orléans.

AVIS.

LES expéditeurs de marchandises pour Matamoros sont informés que le soussigné ayant conclu des arrangements avec des maisons respectables de Bagdad et de Matamoros, les marchandises seront livrées immédiatement aux consignataires, soit à Bagdad, soit à Matamoros. J. M. ORIOL,
24 mars—2m Rue St. Louis, No 4

Fabrique de l'église St-Louis
De la Nouvelle Orléans.
AVIS D'ELECTION.

LES locataires des bancs de la susdite église sont par le présent notifiés qu'une élection de deux marguilliers sera tenue au bureau du secrétaire, le lundi 3 avril prochain, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, conformément au statut de la charte d'incorporation de l'église St-Louis.
ANT. DUBUC, secrétaire,
No 2?, place St. Antoine.
28 mars—4f mar[illegible]

AVIS.

MR A. LATORRE prévient respectueusement les parents qui voudront l'honorer de leur confiance qu'il fera l'ouverture de son INSTITUTION le lundi, 3 avril 1865, au coin des rues Esplanade et Tremé.
30 mars—1er avril, 3

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 16 mars—1m

Aux planteurs de Riz.
Attention !

TISSU DE FIL DE FER pour les moulins à Riz, fait sur commande expressément pour nous et de différentes grosseurs.
A vendre par RICE BROS & CO,
Rue Tchoupitoulas, No 242,
[illegible]—1m près le marché Ste. Marie.

VENTES A L'ENCAN

Marchandises sèches de saison, Bas, Souliers, Brodequins, Linge fait, Meubles, &c, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur
Jours réguliers de vente, mardi, jeudi et samedi.

SAMEDI prochain, 1er avril, il sera vendu à dix heures du matin, à son magasin d'encan, [illegible] rue de Chartres—
Un lot marchandises sèches, telles que, indiennes, cotonnades, coutil, coton blanc et coton jaune, mouchoirs, [illegible] bas, brodequins, souliers, [illegible] &c. 29 mars

Propriété de valeur et bien située.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Salle d'encan No 94, rue de Chartres.

SAMEDI prochain 1er avril, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues St Pierre et Villeré, ensemble avec une maison haute qui s'y trouve, consistant en une MAISON HAUTE avec cuisine, et autres dépendances.
Le dit lot de terre mesure 23 pieds sur 122 pieds [illegible]
[illegible]
Termes et conditions—[illegible] COMPTANT en billets du Trésor. 22 mars

Meubles en acajou et en noyer.
[illegible]
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Salle d'encan No 94, rue de Chartres

SAMEDI [illegible] avril, à [illegible] heures [illegible] rue de Chartres—
[illegible]

VENTE AUJOURD'HUI A DIX HEURES
Baignoires, tapis et ustensiles de ménage
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau No 94 rue de Chartres.

AUJOURD'HUI à dix heures du matin, il sera vendu à la salle d'encan No 94 rue de Chartres—
Un lot d'USTENSILES de MENAGE, tapis [illegible]
Aussi—SIX TABLEAUX DE MAITRES

Mais. Mais. Mais.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui samedi, 1er avril, à l[illegible] heures du matin [illegible] la Levée, 1er District [illegible] pied de la rue Gravier—
[illegible]

Gros sel de Liverpool
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu [illegible] 43, 45 et 47 [illegible] Nouvelle Levée—
[illegible]

Vins eaux de vie, liqueurs fruits à l'eau de vie whisky absinthe kirsch vermouth, sucre en morceaux et en poudre, sucre de la Louisiane et de la Havane, &c. &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur

SAMEDI 1er avril [illegible] 97 rue Vieille Levée [illegible]
[illegible]

Eaux de vie françaises, vins rouge et blanc, huile d'olive, olives, capres &c
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MARDI [illegible] 4 avril [illegible]
[illegible]

Tabac en feuilles du Connecticut.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

[illegible]

Meubles—Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY

IL sera vendu aujourd'hui [illegible]
[illegible]

Trois Terrains de premier ordre à la rue Poydras. Vente à l'encan.
PAR McCERREN & LANDRY

MERCREDI 5 avril, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
TROIS CERTAINS TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations [illegible]
[illegible]
Actes de vente par devant A. Barnett notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 mars

Installation de magasin.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 1er avril, à [illegible] heures du matin, [illegible] Dumaine [illegible]
L'installation complète du magasin consistant en comptoirs, étagères, vitrines, &c.
Conditions—comptant. 31mars

Succession de veuve Antoine Abat,
No 21,591.

Paul Emile Abat ve Joséphine Clara, épouse de Jean Baptiste Victor Déjan, et autres.
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu, samedi 1er avril 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre [illegible] en date du 21 de février 1865, par l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, et signé le 27 de février 1865, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Royale, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Royale, sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté de la Dumaine par la propriété maintenant ou ci devant appartenant à Mme Fontenette, et du côté de la rue Ste-Anne par celle maintenant ou ci devant appartenant à M. Jean Florent Duret. Ensemble la maison No 165, couverte en ardoises, divisée en quatre chambres, salle à manger, un cabinet de toilette, office avec l'escalier conduisant aux mansardes, lesquelles sont divisées en deux chambres à leur couloir. Le tout tapissé, cuisine haute en briques de cinq pièces, la cuisine ayant un range (cuisine en fonte), chambre à bains, cour carrelée, water works, latrines, &c.

Conditions.—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 6 pour cent, d'intérêt, par an de date jusqu'à échéance et 5 pour cent et cas de non paiement à échéance.

L'acquéreur de la dite propriété sera tenu d'avoir les susdites bâtisses constamment assurées contre les risques de feu jusqu'au paiement définitif des dits billets et transférera la police d'assurance aux termes des porteurs des susdits billets, lesquels seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs.

Acte de vente par devant O. Drouet, notaire public
28 fev—9 18 25 mars—1er av

Successions de Bienaimé Blancand et Justine Michel, son épouse en communauté.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu vendredi, 7 avril 1865, à onze heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 22 mars 1865—
Un coffre d'outils de charpentier et les outils.
Conditions comptant. 27 mars—1 7 avril

Vente sans réserve pour effectuer un partage.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 1er avril 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
QUATRE BEAUX TERRAINS contigus, installés en jardin, contenant beaucoup d'arbres fruitiers, mesurant ensemble 136 pieds de face à la rue Fortin, sur 134 pieds de profondeur. Ces terrains sont à peu de distance du char de l'Esplanade—Voir le plan à la Bourse.
Conditions—comptant. 29mars

Propriété rue Romain.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

Il sera vendu, samedi 1er avril 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale —un Lot de Terre, mesurant 30 pieds de face à la rue Romain, entre Dumaine et St-Philippe, sur 144 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble une maison, No 170, ayant quatre chambres et un cabinet, cuisine haute, couverte en ardoises, de quatre pièces, deux citernes, puits, latrines doubles, deux corridors. Le tout divisé en deux locations. Voir le plan à la Bourse.—Conditions : comptant. 29 mars

Vente pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

Il sera vendu, lundi, 3 avril 1865 à 10 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Annunciation et Robin—
GROCERIES
Le fonds d'un magasin de groceries, très bien assorti et très bien achalandé, consistant en graisse, café, sucre blanc et brut, chandelles, savon, vin, amidon, liqueur, brandy, vinaigre, &c ; ainsi qu'un salon d'huîtres avec licence pour groceries et liqueurs.
Aussi—Un assortiment général de meubles en noyer et en acajou, consistant en bois de lits et literie, chaises, sofas, armoires, vaisselle, batterie de cuisine, &c.—Ainsi qu'une quantité d'articles trop longs à énumérer.
Aussi une bonne cuisine en fonte—Charter Oak.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 1er avril—3

VENTES A L'ENCAN

150 caisses bottes souliers et brodequins.
PAR E. ROGER & Co.

SAMEDI [illegible]
[illegible]

Maquereaux, morue, jambons et pommes de terre.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

Wagons Wagons
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

A[illegible]

CIGARES CIGARES!
[illegible] cigares de la Havane à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

SAMEDI [illegible]
[illegible]

COTON. COTON.
50 balles de coton à l'encan
PAR MONTGOMERY & BROS
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu [illegible]
[illegible]

Sucre savon cuivre bœuf séché, zinc plomb, etc à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.

[illegible]

Tabac Perrique—Tabac Perrique
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY [illegible]

[illegible]

Vente par le Quartier Maître.
MOULIN A SCIE

[illegible]
PAR MONTGOMERY & BROS
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

VENTE DU
JARDIN TIVOLI
PAR TERRAINS.
—*Vente pour opérer un partage*
PAR MONTGOMERY & BROS
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

SAMEDI 1er avril [illegible]
[illegible]

Les enchérisseurs sont prévenus que ceux qui voudront payer comptant pourront le faire.

Grande vente importante [illegible]
[illegible]
PAR MONTGOMERY & BROS
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Livres de droit, meubles, &c
Succession de M. M. Reynolds.
[illegible]
PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage [illegible]

EN vertu d'un ordre [illegible]
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor.
24 mars—4 10 av

VENTES JUDICIAIRE.

[illegible]

EN vertu d'un [illegible] Patin [illegible] JEUDI [illegible]
[illegible]
CORNELL EUHLER,
1avril—7 13 Constable

Avis.
Bureau du Contrôleur, Hôtel de ville,
Nlle Orléans, 28 mars 1865

TOUTES les personnes [illegible] [illegible]
STODDART HOWELL,
[illegible]
Approuvé, HU. KENNEDY, Maire.
27mars—1m

Changement de magasin.
G. BORZINO,

IMPORTATEUR [illegible]
No 71, rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville.
28mars—1m

AVIS.

LE public est prévenu de ne pas négocier un billet de Tobias Gibson pour $1253 47 (douze cent cinquante trois piastres et quarante sept cents) échu, fait payable au bureau de Hewitt Norton & Co, en ordre [illegible] Le billet ayant été perdu et le paiement en ayant été arrêté. La personne qui l'a trouvé est priée de le laisser à la banque des Citoyens. 29mars—6

QUINCAILLERIE —— En liquidation.

M. L. B. POTHIER offre, à partir de lundi, 1[illegible] du courant, son stock entier de QUINCAILLERIE, AUX PRIX COUTANTS DE L'OR. Les acheteurs trouveront leur avantage à venir examiner le stock avant l'encan qui aura lieu dans quelques jours, à l'ancien magasin, No 65 de la rue Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville. 12 mars—1m

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé inspecteur des poids et mesures, pour le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert son bureau au No 48 de la rue Ste-Anne, entre les rues Chartres et Royale, et qu'on l'y trouvera tous les jours (les dimanches exceptés) depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. E. V. LECLERE,
Inspecteur des poids et mesures, 2me District,
18 mars—1m rue Ste-Anne, No 48.

LE Dr. C. BEARD,
OCULISTE,

Est de retour à la Nouvelle Orléans et a repris l'exercice de sa profession.
OFFICE, RUE CARONDELET, No 1,
Coin Canal, au premier.
[illegible]—De midi à trois heures.